

es capitaux engagés au cours de la première étape s'élèveront à 458 millions environ. La dépense globale pour l'aménagement complet, auquel j'ai déjà fait allusion, pourrait être de l'ordre d'un milliard et demi de dollars.

Je n'ai traité jusqu'ici que d'un seul aspect des avantages que nous retirerons de l'aménagement du Columbia; je dois dire cependant que cet aspect est le plus important de tous. J'ai parlé jusqu'ici de l'énergie électrique. Grâce à la régularisation du débit au Canada, le danger d'inondations graves se trouvera diminué aux États-Unis. En retour de ce service, le Canada recevra, en vertu du traité, une compensation appréciable.

#### **Avantages de la régularisation des crues**

J'ai mentionné que les trois barrages canadiens retiendraient une très grande quantité d'eau, dont 15.5 millions de pieds-acre serviront, en vertu des plans établis, à la plus forte production possible d'énergie dans le bassin du Columbia. Sur cette quantité, 8,450,000 pieds-acre seront assujettis de temps à autre à un mécanisme de commande en vertu de plans établis concernant la prévention des inondations. Ces plans seront conçus de façon à régulariser l'écoulement des eaux en aval, aux États-Unis; ainsi, durant les périodes de crue, le débit ne dépassera pas 800,000 pieds cubes à la seconde à Les Dalles, Orégon. Ce plan de prévention des inondations sera en vigueur pendant soixante ans. En retour de ce service, les États-Unis feront des versements au Canada dès que commencera le fonctionnement de chacune des écluses des réservoirs. Ces versements se fonderont sur le calcul suivant: le Canada a droit à une compensation égale à 50 p. 100 des dommages estimatifs qui auront été épargnés aux aménagements en aval, tels qu'ils s'élèveront en 1985. Les calculs sont compliqués et comprennent un certain nombre d'hypothèses; ils ont toutefois été établis à la satisfaction non seulement des ingénieurs mais des experts financiers des deux pays. Comme les sommes payées au Canada en retour du service rendu au cours de la période de soixante ans seront versées en un montant global une fois que les divers réservoirs auront été achevés, elles seront une aide financière appréciable pour la construction des écluses. D'après le traité, les barrages aménagés aux lacs Arrow et près du lac Duncan devront être terminés cinq ans après la date de ratification. Le barrage Mica est plus considérable et il pourra n'être terminé que neuf ans après la ratification du traité. Le total des indemnités de protection contre les inondations, qui seront versées lors du parachèvement des programmes de cinq et neuf ans, sera de 64.4 millions de dollars américains. Pour s'assurer que la marche des travaux suivra le rythme prévu, la construction des trois barrages, aux termes mêmes du traité, devra commencer aussitôt que possible après la date de ratification.

#### **Forte économie**

Même sans insister sur les avantages évidents qu'apportera au financement initial les montants très considérables versés pour la maîtrise des crues, je dois signaler